

## **Sephora #ShareYourDecadence #SephoraCanadaSweepstakes Contest Official Rules**

**Entry Period:** The Sephora #ShareYourDecadence #SephoraCanadaSweepstakes Contest (the “Contest” or “Promotion”) is sponsored by Sephora Beauty Canada, Inc. (“Sponsor” or “Sephora”) and is open between 12:00 p.m. Eastern Time (“ET”) February 9, 2016 and 11:59 p.m. ET February 11, 2016 (the “Entry Period”).

**Eligibility:** The Contest is open to all legal residents of Canada who are of age of majority or older in their province or territory of residence at the time of entry. Employees, representatives or agents of Sephora, its parent, affiliated or related companies, subsidiaries, divisions and all advertising, media buying and promotional agencies, are ineligible, as well as members of the immediate family of, or persons domiciled with, any of those described above. Immediate family means parents, siblings, children or spouse.

**How to Enter:** No purchase necessary. Participants must have internet access and a valid Instagram account to enter the Contest. If you do not have an Instagram account, you can obtain one for free at <https://instagram.com>.

To enter, log-in to your Instagram account during the Entry Period and visit the Sephora Canada page on Instagram at <https://www.instagram.com/sephoracanada/>. Then, follow the Promotion instructions and post a picture showing what you think is most decadent in your life, tag @SephoraCanada and include the hashtags #ShareYourDecadence and #SephoraCanadaSweepstakes in your caption. To be eligible, you must follow @sephoracanada on Instagram and your post must: comply with the instructions above; comply with the Instagram Terms of Use available at <https://instagram.com>; not infringe upon any person’s personal or proprietary rights, or be offensive, obscene, profane, libelous, threatening, harassing, derogatory or otherwise in bad taste; and be public. Instagram privacy settings may be adjusted by changing the security and privacy settings in your Instagram account.

If you choose to participate using your mobile phone, standard data fees may apply. See your wireless provider for pricing plan details. Void where prohibited by law. Limit one (1) entry per person using only one (1) Instagram account throughout the Entry Period. Entry requests generated by script, macro or other automated or improper means are void. Any attempt by any participant to enter more than once by using multiple/different accounts, identities or logins, or any other method will void that participant’s entry and that participant may be disqualified.

**Prizes:** There are two (2) prizes available to be won. Each prize consists of a signed Marc Jacobs Decadence Fragrance (1.7 oz). Approximate Retail Value (“ARV”) of each prize: CAD\$115.

Two (2) potential winners will be selected in a random drawing occurring on February 12, 2016 at approximately noon ET at Sephora’s Montreal office (600, boul. De Maisonneuve O. 24e etage, bureau 2400) in Montreal, Quebec from among all eligible entries received during the Entry Period in accordance with these Official Rules. If a selected entry does not comply with these Official Rules, then another entry may be selected in accordance with these Official Rules. Limit of one (1) prize per person. Your chances of winning a prize depend on the number of eligible entries received during the Entry Period.

Prize must be accepted as awarded, may not be refunded or transferred and is not convertible to cash. All entries are subject to verification. In the event of a dispute as to the identity of an entrant, the entrant will be deemed to be the authorized account holder of the Instagram account used to enter. “Authorized account holder” is the person assigned to an Instagram account by Instagram. Sponsor reserves the right, in its sole discretion, to substitute all or a portion of a prize with a prize or prizes of equal or greater value for any reason.

Sponsor will attempt to contact potential winners via an @reply, direct message or other means on Instagram. Prior to being declared a winner, the potential winner must first: (i) correctly answer, unaided, a mathematical skill-testing question; (ii) if required, complete sign and return a declaration of compliance with these Official Rules and a liability and publicity release (the “Promotion releases”); and (iii) otherwise be in compliance with these Official Rules. If a potential winner cannot be contacted within 3 days of the Sponsor’s first attempt at contact, fails to correctly answer the skill-testing question, fails to sign and return

any required Promotion releases within the time specified on such releases and/or otherwise is not in compliance with these Official Rules, he/she will be disqualified and forfeits the prize.

In the event a potential winner is disqualified or not eligible, he/she shall not be awarded the prize, that prize may not be awarded, and Sponsor shall be fully and completely released and discharged from any liability or responsibility in this regard. Prizes will be mailed to confirmed winners within 1 to 3 weeks from date of winner confirmation. By accepting a prize, winner authorizes the Sponsor to broadcast, publish and disseminate his/her name, city and province of residence, photograph, likeness, comment and voice, in connection with any promotion or publicity with no further compensation.

**General Conditions:** Released Parties (as defined below) are not responsible for lost, late, incomplete, damaged, inaccurate, stolen, delayed, misdirected, or undelivered entries, posts, reposts or correspondence, incorrect, changed or non-functioning Instagram accounts; or for lost, interrupted or unavailable network, server, Internet Service Provider (ISP), website, or other connections, availability or accessibility or miscommunications or failed computer, satellite, printer errors, telephone or cable transmissions, lines, or technical failure or jumbled, scrambled, delayed, or misdirected transmissions or computer errors of any kind whether human, mechanical, electronic, typographical, printing or otherwise relating to or in connection with the Promotion, including, without limitation, errors which may occur in connection with the administration of the Promotion, the processing of entries, posts, reposts or in any Promotion-related materials. Released Parties are not responsible for injury or damage to participants' or to any other person's computer or printer related to or resulting from participating in this Promotion or downloading materials from or use of any website. Proof of entry will not be deemed to be proof of receipt. Persons who tamper with or abuse any aspect of the Promotion, as solely determined by Sponsor, will be disqualified. Should any portion of the Promotion be, in Sponsor' sole opinion, compromised by bugs, virus, worms, non-authorized human intervention or other causes, which, in the sole opinion of Sponsor, corrupt or impair the administration, security or fairness of, or submission of information in connection with, the Promotion, subject to the jurisdiction in Quebec of the Régie des alcools, des courses et des jeux, Sponsor reserves the right at its sole discretion to cancel, suspend, modify or terminate the Promotion and, at its discretion, select the potential winners from all eligible, non-suspect entries received prior to action taken. By participating, you agree (i) to be bound by these Official Rules and the decisions of Sponsor which are final and binding, and (ii) to release and hold harmless Sponsor, Sephora USA, Inc. and Instagram and each of their subsidiaries, affiliates, retailers, and advertising and promotion agencies and all of their respective officers, directors, employees and agents (the "Released Parties") against any liability, for any injuries, losses or damages of any kind, including death, to persons, or property resulting in whole or in part, directly or indirectly, from participation in this Promotion or acceptance, use or misuse of any prize. Promotion is subject to all applicable federal, provincial and municipal laws. All issues and questions concerning the construction, validity, interpretation and enforceability of these Official Rules, or the rights and obligations of participants and the Sponsor in connection with this Promotion, shall be governed by, and construed in accordance with, the laws applicable in the province of Ontario. In the event that the laws of the jurisdiction in which you reside require that the laws of such jurisdiction apply to these Official Rules, the foregoing governing law shall not apply to you. This Promotion is in no way sponsored, endorsed or administered by, or associated with Instagram; Instagram is completely released of all liability by each participant in this Promotion. Any questions, comments or complaints regarding the Promotion must be directed to the Sponsor and not to Instagram.

Personal information provided in connection with this Promotion will be used and disclosed by Sponsor as necessary for the purposes of administering the Promotion and otherwise in accordance with the Sponsor's privacy policy at <http://www.sephora.com/privacy-policy>.

For residents of Quebec, any litigation respecting the conduct or organization of this Promotion in Quebec may be submitted to the Régie des alcools, des courses et des jeux for a ruling. For residents of Quebec, any litigation respecting the awarding of a prize may be submitted to the Régie only for the purpose of helping the parties reach a settlement.

## Concours #Partagezvotredcadence #ConcoursSephoraCanada de Sephora Canada Règlement officiel du concours

**Période de participation :** Le concours #Partagezvotredcadence #ConcoursSephoraCanada de Sephora (le « concours » ou la « promotion »), commandité par Sephora Beauty Canada, Inc. (le « commanditaire » ou « Sephora »), se déroulera du mardi 9 février 2016 à midi, heure de l'Est (« HE ») au 11 février 2016 à 11 h 59, HE (« période de participation »).

**Admissibilité :** Le concours s'adresse à tous les résidents canadiens autorisés, majeurs selon les lois de leur province ou territoire de résidence au moment de leur participation. Les employés, représentants ou agents de Sephora, de sa société mère, de ses sociétés affiliées ou apparentées, de ses filiales, de ses divisions et de toutes ses agences de promotion, de publicité et d'achat de médias ne sont pas admissibles au concours, ainsi que les membres de la famille immédiate ou les personnes vivant sous le toit d'un tel employé, représentant ou agent. La famille immédiate d'une personne désigne ses parents, ses enfants, ses frères et sœurs et son conjoint.

**Comment participer :** aucun achat n'est requis. Pour participer au concours, vous devez avoir accès à Internet et posséder un compte Instagram en règle. Si vous n'avez pas de compte Instagram, vous pouvez en obtenir un gratuitement sur le site <https://instagram.com>.

Pour participer, accédez à votre compte Instagram durant la période de participation et consultez la page Sephora Canada sur Instagram au <https://www.instagram.com/sephoracanada/>. Ensuite, suivez les instructions sur le concours pour publier une photo représentant ce qui est le plus décadent dans leur vie, identifiez @SephoraCanada et intégrez les mots-clés #Partagezvotredcadence et #ConcoursSephoraCanada dans votre légende. Pour être admissible, vous devez suivre @SephoraCanada sur Instagram et votre billet doit : être conforme aux instructions ci-dessus; être conforme aux conditions d'utilisation d'Instagram publiées sur <https://instagram.com>; n'enfreindre aucun droit personnel ou exclusif de quelque personne que ce soit ou n'être aucunement offensant, obscène, blasphématoire, diffamatoire, menaçant, harcelant, désobligeant ou de mauvais goût; et être du domaine public. Vous pouvez configurer les paramètres de confidentialité d'Instagram en changeant les paramètres relatifs à la sécurité et à la protection des renseignements personnels dans votre compte Instagram.

Si vous choisissez de participer au moyen de votre téléphone mobile, les frais standards applicables à l'utilisation de services de données peuvent s'appliquer. Consultez votre fournisseur de services mobiles pour des renseignements plus détaillés sur ces frais. Ce concours est nul et sans effet là où il est interdit par la loi. Limite d'un (1) bulletin de participation par personne au moyen d'un (1) compte Instagram unique pendant la période de participation. Les bulletins de participation générés au moyen de scripts, de macros ou d'autres moyens automatisés ou inappropriés sont considérés comme nuls. Si un participant tente de participer au concours plus d'une fois en utilisant de multiples ou différents comptes, identités ou connexions ou toute autre méthode, son bulletin de participation est annulé et le participant peut être disqualifié.

**Prix :** Deux (2) prix sont en jeu. Chaque prix comprend un parfum Decadence de Marc Jacobs (50 ml). Valeur au détail approximative de chaque prix : 115 \$ CA.

Deux (2) gagnants potentiels seront sélectionnés lors d'un tirage au sort le vendredi 12 février 2016 vers midi (HE) au bureau de Sephora Montréal (au 600, boul. De Maisonneuve O., 24e étage, bureau 2400) à Montréal au Québec, parmi les bulletins de participation admissibles reçus pendant la période de participation conformément au présent règlement. Si le bulletin de participation sélectionné n'est pas conforme au présent règlement, un autre bulletin de participation peut être sélectionné conformément au présent règlement. Limite d'un (1) seul prix par personne. Les chances de gagner dépendent du nombre total de bulletins de participation valides reçus pendant la période de participation.

Le prix doit être accepté tel qu'il est décerné et n'est ni remboursable ni transférable et ne peut être échangé contre de l'argent. Tout bulletin de participation peut faire l'objet d'une vérification. En cas de litige concernant l'identité d'un participant, le participant est le titulaire autorisé du compte Instagram utilisé pour participer. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne à laquelle Instagram a attribué un compte Instagram. Le commanditaire du concours se réserve le droit de remplacer, à sa seule discrétion, en tout ou en partie le prix par un prix ou des prix de valeur égale ou supérieure, pour quelque raison que ce soit.

Le commanditaire tentera d'entrer en contact avec les gagnants potentiels au moyen d'une @réponse, d'un message direct ou d'un autre moyen sur Instagram. Avant d'être déclaré gagnant, le gagnant potentiel doit d'abord : (i) répondre correctement, sans aide, à une question réglementaire d'arithmétique; (ii) au besoin, remplir, signer et retourner une déclaration de conformité au présent règlement du concours ainsi qu'un formulaire d'exonération intégrale de responsabilité et de responsabilité publicitaire (les « décharges pour la promotion »); et (iii) se conformer au présent règlement. Si le gagnant potentiel ne peut être joint dans les trois jours suivant la première tentative du commanditaire pour entrer en contact avec lui, qu'il ne répond pas correctement à la question réglementaire d'arithmétique, ne retourne pas les décharges pour la promotion requises dûment signées dans le délai indiqué sur lesdites décharges ou contrevient au présent règlement à quelque autre égard que ce soit, il est disqualifié, et aucun prix ne lui est attribué.

Si le gagnant potentiel est disqualifié ou est non admissible, aucun prix ne lui est attribué, et le commanditaire est dégagé de la moindre responsabilité envers cette personne. Les prix seront envoyés par la poste aux gagnants confirmés dans un délai d'une à trois semaines à compter de la date de confirmation du gagnant. En acceptant un prix, le gagnant autorise le commanditaire à diffuser et publier son nom, sa ville et sa province de résidence, sa photographie, son image, ses commentaires et sa voix, en lien avec toute promotion ou publicité, sans compensation.

**Conditions générales :** Les parties exonérées (au sens précisé ci-dessous) ne peuvent être tenues responsables des bulletins de participation, des billets, des billets republiés ou de la correspondance perdus, différés, incomplets, endommagés, inexacts, volés, retardés, mal acheminés ou non livrés, les comptes Instagram incorrects, modifiés ou défectueux; toute défaillance, coupure ou non-disponibilité du réseau, du serveur, du fournisseur de services Internet, du site Web ou de toute autre connexion, de la disponibilité, de l'accessibilité ou de mauvaises communications, de panne d'ordinateur, de satellite, d'erreurs d'imprimante, de téléphone, de transmission par câble, de lignes, ou de défaillance technique, de transmissions embrouillées, différées ou mal acheminées ou d'erreurs informatiques, qu'elles soient de nature humaine, mécanique, électronique, typographique, d'impression ou autre liées à la promotion, incluant sans s'y limiter, les erreurs pouvant découler de l'administration de la promotion, du traitement des participations, des messages diffusés, des messages rediffusés ou tout autre document lié à la promotion. Les parties exonérées ne sont pas responsables des préjudices ou des dommages subis par les participants ou par l'ordinateur ou l'imprimante de toute autre personne découlant de sa participation à la promotion ou du téléchargement de documents d'un site Web ou de l'utilisation de celui-ci. Une preuve de participation ne constitue pas une preuve de réception de l'inscription. Toute personne qui, selon le commanditaire et à son entière discrétion, falsifie une participation ou viole tout aspect de la promotion, sera disqualifié. Si le commanditaire estime, à son entière discrétion, qu'un aspect de la promotion est compromis par un bogue, un virus, un ver informatique ou une intervention humaine non autorisée ou pour toute autre raison, qui, selon le commanditaire et à son entière discrétion, corrompt ou entrave l'administration, la sécurité ou le caractère équitable de la promotion, ou la soumission de renseignements en lien avec la promotion, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, d'annuler, de suspendre ou de modifier la promotion ou d'y mettre fin, et à son entière discrétion, de sélectionner les gagnants potentiels parmi toutes les participations admissibles non équivoques reçues avant cette intervention. En participant, vous acceptez (i) d'être lié par le présent règlement et que les décisions du commanditaire sont définitives et exécutoires, et (ii), de tenir franc de tout préjudice et de dégager le commanditaire Sephora USA, Inc. et Instagram et leurs filiales, sociétés affiliées, détaillants et agences de publicité et de promotion de même que leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs (les « parties exonérées ») de toute responsabilité, tout préjudice, toute perte ou blessure de quelque nature que ce soit, y compris le décès, ou de tout dommage à la propriété, découlant en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de la participation à la présente promotion ou de l'acceptation, de l'utilisation ou de l'usage abusif de tout prix. La promotion est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. L'ensemble des questions et des problèmes liés à la formulation, à la validité, à l'interprétation et au caractère exécutoire du présent règlement, ou encore aux droits et aux obligations des participants et du commanditaire en lien avec la présente promotion, sont régis par les lois applicables en Ontario et doivent être interprétés conformément à celles-ci. Si les lois de la province dans laquelle vous résidez prévoient qu'elles doivent s'appliquer au présent règlement, la loi applicable susdite ne s'applique pas à vous. La présente promotion n'est en rien commanditée, approuvée ou gérée par Instagram ou encore associée à Instagram; tout participant à la présente promotion dégage

Instagram de toute responsabilité liée à la promotion. Les questions, plaintes ou commentaires relatifs à la promotion doivent être adressés au commanditaire, non à Instagram.

Les renseignements personnels fournis en lien avec la présente promotion seront utilisés et divulgués par le commanditaire au besoin aux fins de l'administration de la promotion et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire publiée au <http://www.sephora.com/privacy-policy>.

Pour les résidents du Québec, tout litige concernant l'organisation ou la conduite de la présente promotion au Québec peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Pour les résidents du Québec, tout litige relatif à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie seulement en vue d'aider les parties à parvenir à un règlement.